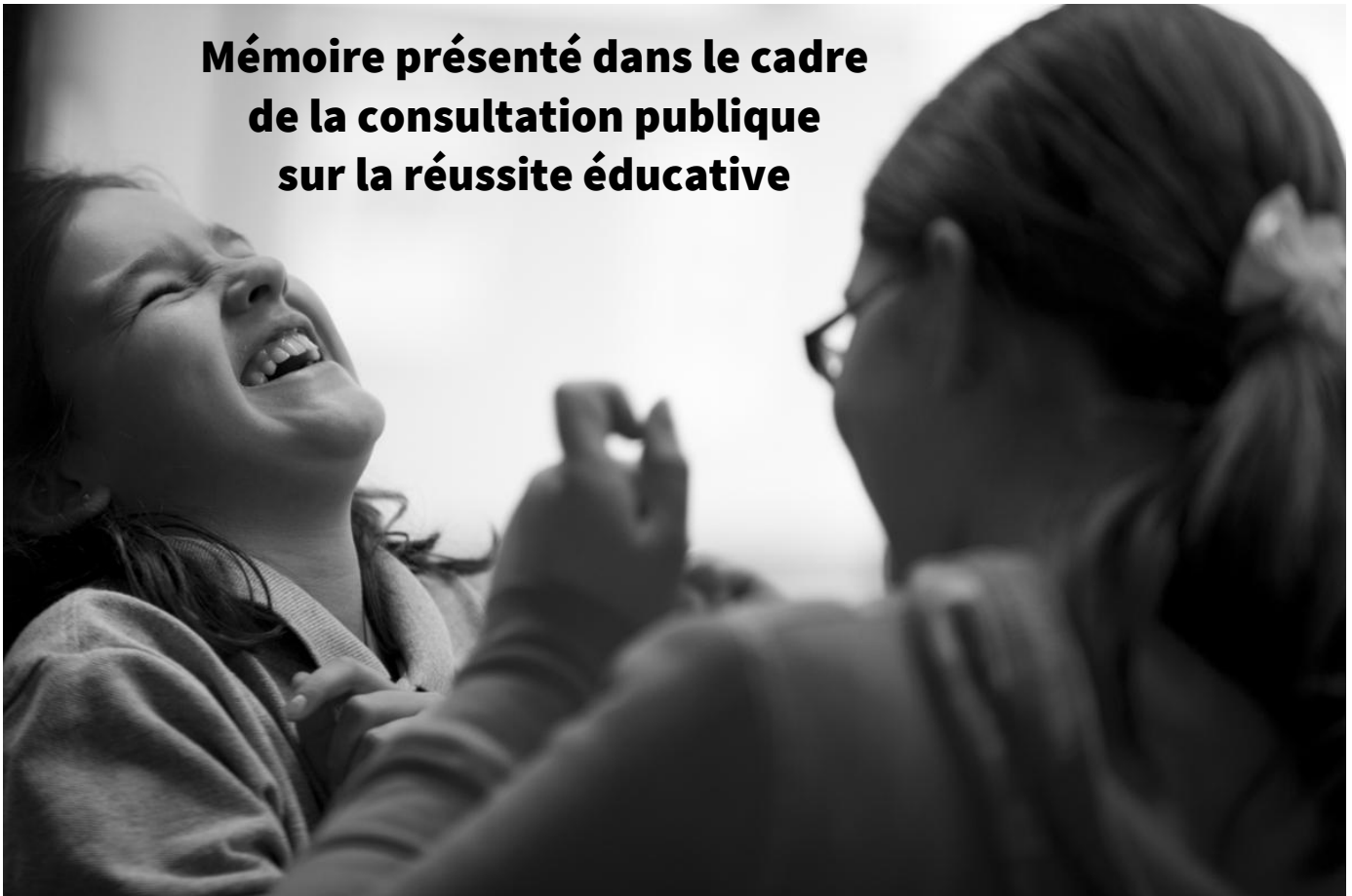




SOLIDARITÉ  
SAINT-HENRI

**Mémoire présenté dans le cadre  
de la consultation publique  
sur la réussite éducative**



Montréal, le 14 novembre 2016

**Photo de couverture**



**Membres du comité rédactionnel**  
Maison des jeunes La Galerie  
Milieu éducatif La Source



ODAS SOLIDARITÉ  
SAINT-HENRI

## Table des matières

Introduction.....	5
Saint-Henri: Un quartier défavorisé en pleine transformation .....	5
Solidarité Saint-Henri: Une table de quartier .....	5
La consultation publique.....	6
Partie 1 .....	7
Commentaires généraux.....	7
Porter attention au contexte dans lequel s'inscrit la réforme proposée .....	7
Naissance et consolidation de notre système d'éducation.....	8
L'éducation est un droit et tous doivent avoir les mêmes chances d'y accéder.....	8
L'égalité des chances .....	9
Le mythe de la gratuité scolaire.....	9
Réaffirmer notre attachement à l'école publique .....	9
Réaffirmer la mission fondamentale de l'école.....	10
Réaffirmer les bénéfices de la réussite scolaire .....	10
Se mobiliser collectivement contre le décrochage scolaire et l'analphabétisme .....	11
Intervenir tôt auprès des enfants : une solution gagnante .....	12
Soutenir les initiatives locales visant la réussite éducative.....	12
Améliorer les conditions socioéconomiques des familles.....	12
État des finances publiques du Québec.....	13
Contexte des finances publiques du Québec .....	13
Partie 2 .....	14
Étude et analyse des divers axes de la politique proposée .....	14
Axe 1: L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves .....	14
1.1 Une intervention dès la petite enfance .....	14
1.2 Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers.....	15
1.3 Un accompagnement tout au long du parcours scolaire .....	18
1.4 La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques .....	18
Axe 2: Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite.....	20
2.1 L'importance de la littératie et de la numératie.....	20
2.2 L'univers des compétences du 21 <sup>e</sup> siècle et la place grandissante du numérique .....	20
2.3 Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures .....	20

2.4 Une école inclusive, forte de sa diversité .....	20
Axe 3: Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite .....	22
3.1 L'engagement parental .....	22
3.2 L'appui des partenaires et de la communauté .....	22
Annexe.....	24
Annexe1 : Mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec ..	24

## Introduction

Les membres de Solidarité Saint-Henri remercient d'avance le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'attention accordée aux éléments présentés dans ce document. Permettez-nous en premier lieu de vous présenter notre quartier et notre structure.

### **Saint-Henri: Un quartier défavorisé en pleine transformation**

Saint-Henri se situe à l'ouest du Centre-Ville de Montréal, dans l'ombre de l'échangeur Turcot et entre l'autoroute Ville-Marie et le canal Lachine. Notre quartier compte quelque 16,000 habitants, une population en croissance depuis 2001. Selon le recensement de 2011, 34 % de la population doit vivre avec un faible revenu (comparativement à 24,5% de la population de Montréal et 16,7% de la population du Québec). Ce chiffre augmente de façon significative dans le secteur ouest du quartier, et nous observons également une augmentation des autres indicateurs de défavorisation sociale, tels que le nombre de personnes vivant seules, le taux de familles monoparentales, la concentration des résidentes non permanentes et le mauvais état des logements. Depuis plusieurs années, le phénomène de la gentrification transforme de plus en plus rapidement le quartier. Au niveau de la persévérance scolaire, il est important de noter que le taux de décrochage scolaire dans l'école St-Henri (52 %) et l'école James Lyng (48 %), les deux écoles secondaires sur le terrain de St-Henri, atteint plus que le double du taux de décrochage de l'autre école secondaire du Sud-Ouest, l'école Honoré-Mercier (22 %), et de l'ensemble de l'île de Montréal (21 %). Également, 21 % de la population de St-Henri n'a pas de diplôme du secondaire, comparativement à 19 % à Montréal, 19% de la population ont terminé leur secondaire, un autre 10% détient un diplôme d'une école de métier, et 14% ont terminé un programme de collège ou de Cégep.

### **Solidarité Saint-Henri: Une table de quartier**

Solidarité St-Henri (SSH) est une table de concertation locale qui vise l'amélioration des conditions de vie de la communauté de St-Henri. Nous sommes une des 30 tables de quartier de la ville de Montréal, et nous regroupons 26 organisations, actives dans le quartier, de six réseaux différents. Depuis 1987, nous luttons contre la pauvreté, nous concertons nos membres, nous mobilisons notre milieu et nous soutenons des actions collectives. Pour ce faire, nous utilisons une approche démocratique et inclusive, concertée et solidaire, critique et mobilisatrice visant le changement et la transformation sociale. Solidarité Saint-Henri poursuit des actions collectives sur plusieurs enjeux touchant la lutte à la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des résident-e-s de notre territoire.

Au niveau de l'éducation, nous considérons qu'il y aura accès à L'ÉDUCATION lorsque :

- seront mises en place à Saint-Henri, toutes les ressources pédagogiques, matérielles, financières, humaines pour soutenir les personnes dans leur processus d'éducation;
- seront reconnues et encouragées les différentes formes d'apprentissage et de parcours d'éducation, incluant l'éducation populaire, l'autodidaxie, l'expérience personnelle et collective, l'expérience professionnelle.

### **La consultation publique**

Suite à la publication, en septembre 2016, de son document de consultation: l'Éducation-parlons d'avenir, le Ministre de l'Éducation du Québec a organisé une consultation publique afin d'établir une politique de la réussite éducative.

Dans ce document de consultation (p.6), il est précisé que la réussite éducative englobe la réussite scolaire. Elle va ainsi au-delà de la diplomation et de la qualification en tenant compte de l'atteinte du plein potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, affectives, sociales et physiques (ex. : apprentissage de valeurs, d'attitudes et de responsabilités qui formeront un citoyen responsable).

À cette consultation publique, le Ministre invite l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'éducation ainsi que les citoyens de la société québécoise pour faire une réflexion collective sur l'éducation et dégager divers consensus afin d'assurer la réussite de nos jeunes et de permettre d'adapter l'école aux réalités du 21<sup>e</sup> siècle.

Dans le cadre de cette consultation sont concernés les écoles primaires (incluant également les services de garde en milieu scolaire) et secondaires ainsi que les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.

SSH félicite le Ministre de l'Éducation pour cette initiative.

## Partie 1

### Commentaires généraux

Avant d'aborder plus spécifiquement les différents axes tels que définis dans la politique proposée en matière d'éducation, SSH souhaite énoncer de grands principes directeurs devant alimenter la réflexion.

#### **Porter attention au contexte dans lequel s'inscrit la réforme proposée**

SSH émet de sérieuses réserves sur la capacité du présent gouvernement du Québec de mener à terme la vaste réforme proposée par le Ministre de l'Éducation dans le présent contexte caractérisé par des politiques néolibérales et d'austérité visant à réduire la taille et le rôle de l'État québécois.

Rappelons que le présent gouvernement a, par ses compressions budgétaires des dernières années, coupé près de 5 milliards de dollars dans les réseaux publics de la santé et des services sociaux, de l'éducation, et dans nos programmes sociaux.

En janvier 2016, notre mémoire sur le plan de lutte à la pauvreté soulignait qu'au moment où les besoins dans nos écoles étaient criants, le gouvernement coupait plus de 350 millions aux écoles publiques. Ces compressions, ajoutées à celles des commissions scolaires, se traduisaient par des coupures de services, d'accès aux professionnels, d'activités parascolaires, sans compter l'augmentation prévue du ratio élèves/professeur. Au même moment, le soutien financier public aux écoles privées demeurait intact. Ces réflexions sont toujours d'actualité.

D'ailleurs, lors de la dernière mise à jour économique, le gouvernement du Québec continue sa politique de désinvestissement dans les services publics tout en réduisant le fardeau fiscal des plus nantis, et ce malgré d'importants surplus budgétaires.

### **Naissance et consolidation de notre système d'éducation**

Suite à la publication du Rapport Parent (Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec) (1963-64), le gouvernement du Québec crée le Ministère de l'Éducation du Québec et finance la création d'un réseau public en matière d'éducation primaire et secondaire.

Depuis la Révolution tranquille, l'accessibilité aux études est une priorité nationale. Québec entre dans la modernité.

En 1976, l'État québécois adhère au pacte international relatif aux droits économiques et culturels. Ce pacte impose au Québec l'obligation de prendre toute mesure appropriée en vue d'assurer le plein exercice du droit à l'éducation.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement a tenu de nombreuses consultations démontrant l'intérêt collectif des québécois pour l'éducation.

En 1977, le gouvernement lance une vaste consultation publique par la publication du livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire. Cette consultation est suivie d'une réforme de l'ensemble des programmes de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

En 1982, la commission d'étude sur la formation des adultes réalise des consultations régionales et dépose son rapport. Ce rapport recommande la reconnaissance du droit des adultes à l'éducation dans la loi sur l'instruction publique (1988).

En 1986, le ministère entreprend une vaste réforme de la formation professionnelle au secondaire offerte aux jeunes et aux adultes.

En 1995, les États généraux sur l'éducation ont permis de réaffirmer collectivement l'intérêt collectif à l'égard de la question de l'éducation.

Suite à ces consultations, le Québec a consacré collectivement des ressources importantes à l'éducation.

### **L'éducation est un droit et tous doivent avoir les mêmes chances d'y accéder.**

Nous estimons que l'État doit garantir l'exercice de ce droit fondamental en finançant adéquatement, par la fiscalité, le réseau public des écoles et en soutenant les élèves vulnérables (ceux issus de milieux défavorisés, les élèves immigrants, les jeunes enfants et les élèves handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou encore les jeunes en situation de retard de développement et les élèves en situation de retard scolaire).

Nous tenons à souligner les immenses avancées qui ont été faites en matière de démocratisation de l'éducation au Québec depuis la Révolution tranquille. Québec a fait d'immenses progrès en matière d'éducation depuis la Révolution tranquille en bâtissant l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde et en assurant son essor et son développement. Cependant, l'État a fragilisé ce droit par ses politiques néolibérales, en limitant le rôle et la responsabilité de l'État dans ce domaine. Surtout, depuis les années 80, les gouvernements du Québec ont implanté diverses mesures néolibérales. Par exemple : compressions budgétaires importantes dans le réseau public des écoles primaires et secondaires.



## **L'égalité des chances**

Les efforts de l'État québécois ont eu pour effet de favoriser une plus grande égalité des chances pour tous, sans distinction. Il s'agit d'une mesure de justice sociale et de mobilité sociale permettant aux personnes provenant de milieux défavorisés d'avoir accès aux études, sans tenir compte du revenu de leur famille.

L'État doit continuer d'accorder une attention particulière aux étudiants vulnérables et intensifier toute mesure favorisant cet objectif.

## **Le mythe de la gratuité scolaire**

### ***Les coûts associés aux études sont un frein à la réussite.***

À l'instar du Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous demandons, dans le mémoire sur le troisième plan de lutte à la pauvreté, de rétablir la gratuité scolaire aux niveaux primaires et secondaires en abolissant les diverses tarifications (matériel scolaire, transport, service de garde, sorties).

Le Conseil supérieur de l'Éducation s'était aussi exprimé en ce sens sur cette thématique :

«Le Conseil constate par ailleurs que les coûts de plus en plus importants associés à du matériel scolaire ou à certaines activités organisées par l'école ne sont pas anodins, car ils sapent le principe de la gratuité et sont susceptibles de tenir à l'écart d'une partie de la vie scolaire ou de certains programmes les élèves des milieux défavorisés.» (Conseil supérieur de l'Éducation, Mémoire dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Janvier 2016, p.10.)

Nous recommandons également que cette gratuité soit étendue aux niveaux collégial et universitaire et que la gratuité scolaire soit pour tous les résident-e-s du Québec quelle que soit leur origine nationale/provinciale ou leur statut de citoyenneté.

## **Réaffirmer notre attachement à l'école publique**

Nous estimons urgent que le gouvernement réaffirme la nécessité de prioriser l'école publique en matière d'investissement public.

Actuellement, il existe une école à trois vitesses: les écoles du réseau privé (réseau fortement financé par le gouvernement du Québec alors qu'il ne l'est pas ou peu pour l'ensemble du Canada), les écoles secondaires publiques avec des programmes particuliers ou enrichis et l'école publique avec le programme régulier.

Le journal *Le Devoir* nous indique que la proportion des élèves qui fréquentent l'école privée au Québec est la plus importante au Canada, soit 21,5% contre 7,8% pour l'ensemble du Canada. Le journal précise qu'au niveau secondaire, cette proportion atteint 39% et 42% à Québec. (Le Devoir, 3 novembre 2016)

L'école publique (surtout celle offrant le programme régulier) est en perte de vitesse face à la forte concurrence des autres écoles publiques et privées.

Il est souligné dans le même article que les écoles privées et les écoles publiques qui offrent des projets particuliers sont concentrées dans les zones urbaines et dans les milieux de classe moyenne et favorisées. Parallèlement, la classe ordinaire a intégré davantage d'élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage: leur proportion a augmenté de 13,6% à 20,8% de 2003 à 2013. (Le Devoir, 3 novembre 2016).

### **Réaffirmer la mission fondamentale de l'école**

Afin d'assurer la réussite éducative de tous nos élèves, l'État doit fournir à l'école les ressources nécessaires pour réaliser sa mission fondamentale d'instruire (développement cognitif et maîtrise des savoirs), de socialiser (devenir des citoyens responsables, promotion du vivre ensemble et d'un sentiment d'appartenance à la collectivité, promotion des valeurs à la base de la démocratie) et de qualifier (faciliter l'intégration sociale et professionnelle des élèves et rendre possible la réussite de tous les élèves).

### **Réaffirmer les bénéfices de la réussite scolaire**

Nous sommes d'accord avec les observations formulées dans le document de consultation (p.4) :

- Une éducation qui donne les mêmes chances à tous et qui n'écarte personne est un puissant levier d'équité sociale. Ses effets bénéfiques sont associés à une meilleure santé, à une vie plus longue, à une parentalité réussie, à une activité professionnelle enrichissante et à une participation citoyenne plus active.
- L'éducation est si étroitement liée au développement de la personne tout au long de sa vie qu'elle constitue le principal moteur de sa réussite sur le plan personnel, économique, familial, professionnel et social.
- La scolarité a une incidence directe sur l'intégration des personnes au marché du travail, comme le montre la hausse du taux d'emploi selon le niveau d'études.
- Elle a donc un effet significatif sur le niveau et la qualité de vie qu'une personne peut espérer atteindre.

Nous estimons que le gouvernement doit prendre les mesures appropriées pour valoriser l'éducation sur l'ensemble du territoire, mais surtout dans les milieux défavorisés.

## Se mobiliser collectivement contre le décrochage scolaire et l'analphabétisme

Nous sommes d'accord avec les observations formulées dans le document de consultation (p.4) :

Les sorties de l'école sans diplôme ni qualification sont lourdes de conséquences tant pour le développement des personnes et leur bien-être que pour leur intégration sociale et professionnelle. Elles peuvent mener à des conditions de vie marquées par la précarité et la pauvreté, ou les difficultés et l'insécurité peuvent donner lieu à des problèmes de santé physique et mentale. La dépendance sociale et économique, la perte d'autonomie, l'isolement ainsi que le déficit relationnel et culturel sont autant d'effets négatifs qui empêchent les personnes de se réaliser pleinement et de jouer un rôle actif auprès de leurs enfants ou de leurs proches, dans leur communauté et dans la société.(...)

Le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) rappelle que les enfants pauvres sont en effet beaucoup plus à risque que les autres de vivre un parcours scolaire difficile. Le CSE souligne qu'au Québec, les décrocheurs sont deux fois plus nombreux dans les milieux défavorisés.

(Conseil supérieur de l'Éducation, Mémoire dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Janvier 2016, p.3.)

Concernant la lutte à l'analphabétisme au Québec, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) nous rappelle que le 15 septembre 2015, les élus de l'Assemblée nationale du Québec adoptaient à l'unanimité la motion suivante :

*« Que l'Assemblée nationale reconnaisse l'ampleur du problème de l'analphabétisme au Québec et de ses conséquences ainsi que ses liens indéniables avec la pauvreté et l'exclusion;*

*Que l'Assemblée nationale reconnaisse la nécessité d'adopter des mesures structurantes pour lutter contre l'analphabétisme au Québec;*

*Que l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle essentiel joué par les groupes populaires d'alphabétisation dans leur communauté pour, d'une part, contrer l'analphabétisme et, d'autre part, pour appuyer des milliers d'individus dans leur cheminement vers l'écrit et l'amélioration de leurs conditions de vie. »*

Le gouvernement doit prendre les mesures appropriées pour donner suite à cette motion de l'Assemblée nationale du Québec.

### **Intervenir tôt auprès des enfants : une solution gagnante**

Dans votre document de consultation (p.9) vous soulignez l'importance d'intervenir dès la petite enfance auprès des enfants, surtout ceux ayant des difficultés afin d'assurer le développement de leur plein potentiel. Tout particulièrement, vous valorisez le rôle important des services de garde éducatifs dans le repérage des difficultés d'apprentissage et de comportement afin de soutenir le plus rapidement les enfants en difficulté.

Nous souscrivons à cette approche.

Dans notre Mémoire sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, nous nous exprimons comme suit sur les centres de la petite enfance (CPE):

Plusieurs études ont démontré les effets positifs des centres de la petite enfance (CPE) sur le développement des enfants et la réussite scolaire, un effet encore plus important pour les enfants des familles en situation de pauvreté. Autre effet positif, la fréquentation d'un service de garde à contribution réduite a favorisé l'emploi de 70 000 mères de famille. Malheureusement, le gouvernement a décidé de privilégier la consolidation des garderies privées. Entre 1998 et 2014, les CPE ont vu leur part diminuer de 50% à 31% par rapport aux autres types de services de garde. De plus, dans les deux dernières années, l'actuel gouvernement a imposé des compressions de près de 300 millions dans le réseau tout en augmentant les tarifs des services de garde.

### **Soutenir les initiatives locales visant la réussite éducative**

Il est impératif de soutenir les initiatives locales afin de créer une synergie entre les acteurs locaux et mobiliser l'ensemble des ressources dédiées à la réussite éducative de nos élèves et jeunes adultes.

### **Améliorer les conditions socioéconomiques des familles**

Dans son Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec, Solidarité St-Henri recommandait:

- l'augmentation du financement pour le programme d'aide sociale afin d'offrir un soutien financier qui couvre les besoins de base des prestataires et respecte les droits humains fondamentaux;
- le développement, avec l'aide des acteurs concernés, d'un programme de revenu garanti au moins égal à la mesure du panier de consommation.

Dans son Mémoire publié dans le cadre de la consultation publique sur la solidarité sociale et l'inclusion sociale, le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) précisait qu'une situation de pauvreté est susceptible de conduire à la marginalisation et à l'exclusion sociale. Pour les enfants, cette situation peut se traduire par une expérience scolaire dévalorisante. Le ROCLD y démontrait d'ailleurs le lien direct entre l'éducation et la pauvreté. Une faible scolarisation mène à la pauvreté. (Bulletin statistiques de l'éducation, numéro 43, mai 2015, p.7, cité dans ROCLD, Mémoire présenté au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2016, pp.3-4.)

Donc, il est nécessaire d'améliorer les conditions socioéconomiques des familles afin qu'elles puissent couvrir leurs besoins essentiels.

## **État des finances publiques du Québec**

**NON au dogmatisme du déficit zéro**

**NON au budget d'austérité**

**OUI à un budget de relance économique**

SSH propose d'adopter un budget comportant des mesures fiscales favorisant la relance économique (ex. : en réinvestissant dans le réseau public de l'éducation, en bonifiant notre filet de sécurité sociale). Au contraire, le gouvernement a fait adopter un budget d'austérité, afin d'arriver à l'équilibre budgétaire.

## **Contexte des finances publiques du Québec**

L'État se prive de revenus fiscaux importants (allègements fiscaux très importants consentis aux entreprises et aux individus les plus fortunés. Selon l'IRIS, l'État québécois s'est privé de 9,8 milliards de dollars annuels, par ces allègements fiscaux. Au cours des dernières décennies, il y a eu un déplacement lent et progressif de la charge fiscale des entreprises vers les individus. Cela a eu comme conséquence de surtaxer les contribuables de la classe moyenne. Il est important de rétablir l'équité entre les contribuables et accroître l'impôt progressif (en instaurant de nouveaux paliers d'imposition).

Depuis plusieurs années, la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics exigent que le financement de nos services publics et de notre filet de sécurité sociale se fassent par l'ensemble des contribuables particuliers et entreprises, par l'impôt sur le revenu, soit par un impôt progressif en fonction des revenus, et non par une tarification des services publics ou par des taxes régressives (qui s'appliquent pour tous sans égard au revenu des contribuables). Cette Coalition exige un réinvestissement dans les programmes sociaux, dont le régime d'aide sociale, afin de garantir à tous sans distinction les moyens de subvenir à leurs besoins essentiels.

Nous nous opposons à toutes coupures dans les programmes sociaux, afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Nous sommes en faveur d'accroître les revenus fiscaux de l'État en exigeant une plus grande contribution des particuliers à revenu élevé et des entreprises.

## Partie 2

### Étude et analyse des divers axes de la politique proposée

Comme mentionné précédemment, c'est sans équivoque que nous saluons certains énoncés qui introduisent le document de consultation « L'éducation Parlons d'avenir ». Nous avons été sensibles et interpellés par certains passages tels que « [...] laisser place aux initiatives locales » (p.1) « [...] nous devons nous responsabiliser, nous mobiliser et nous concerter » (p.1).

Cependant, ce qui pouvait nous laisser croire que ces énoncés agissaient en termes de prémisses pour le corps de la Politique nous a par la suite laissé un goût amer.

La réussite éducative est définie comme suit dans votre document:« *La réussite éducative englobe la réussite scolaire. Elle va au-delà de la diplomation et de la qualification en tenant compte de l'atteinte du plein potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, affectives, sociales et physiques. Elle vise l'apprentissage de valeurs, d'attitudes et de responsabilités qui formeront un citoyen responsable, prêt à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans sa communauté et dans la société.* » (p.6).

L'importance des groupes communautaires, par leur rôle de soutien et leur contribution spécifique dans cette réussite éducative se doit d'être reconnue et mentionnée explicitement dans tous les axes de la Politique.

#### **Axe 1: L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves**

##### **1.1 Une intervention dès la petite enfance**

###### *Le rôle majeur des CPE*

Nous nous devons ici de réaffirmer l'importance primordiale du réseau des CPE dans la réussite éducative. En effet, leur rôle et position privilégiés dans l'accompagnement des enfants en stimulant toutes les sphères de développement, dans le pouvoir de dépistage précoce et dans le soutien pour une transition harmonieuse des enfants vers l'école est incontournable. Tel que décrit par la Table de concertation enfance-famille de St-Henri et Petite Bourgogne dans une lettre ouverte de janvier dernier, «les politiques de révision [mises en place] par le gouvernement mettent en péril la synergie des acteurs en petite enfance au Québec dans *l'agir tôt* [...]». Selon nous, il faut d'abord s'assurer de réajuster le tir qui a fragilisé considérablement les mécanismes gagnants du réseau public mis en place.

## 1.2 Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

### *Un réel partenariat avec les structures locales*

Il faut rappeler que l'expertise terrain des organismes communautaires est majoritairement concentrée vers les personnes les plus vulnérables. Les organismes connaissent mieux que quiconque leur communauté locale et ont une vision élargie des besoins exprimés.

À Saint-Henri, de nombreux organismes agissent sur le territoire, voici la liste des membres communautaires de Solidarité Saint-Henri :

- L'Ancre des jeunes
- Bâtir son quartier
- CCFA
- CEDA
- Corporation de l'Étincelle
- CRCS Saint-Zotique
- Famijeunes
- Loisirs Saint-Henri
- Maison Crossroads
- Maison des jeunes La Galerie
- Milieu éducatif La Source
- Mission Bon Accueil
- ODAS
- POPIR-Comité logement
- Prévention Sud-Ouest
- Pro-Vert Sud-Ouest
- TRAC
- YMCA Pointe-Saint-Charles
- RÉSO
- Carrefour jeunesse emploi du Sud-ouest

### *Se connaître et se reconnaître*

L'importance d'une connaissance et d'une RECONNAISSANCE mutuelle du milieu scolaire et du milieu communautaire permettra des actions porteuses qui vont dans le même sens, avec des moyens différents, afin de répondre le mieux possible et de façon plus efficace aux besoins criants de nombreux jeunes.

### *Du soutien global pour les jeunes à risques*

Nous nous devons de travailler ensemble, en reconnaissant de façon claire l'expertise concrète et complémentaire développée par chacune des parties. Cela permettra une réponse adaptée et malléable, afin de rejoindre les jeunes qui tombent présentement dans les mailles du filet.

### *Une complémentarité indispensable*

Il ne faut pas oublier que les organismes interviennent et accompagnent directement les jeunes et les familles et sont ancrés dans la communauté. Bénéficiant d'une flexibilité dans leurs actions et possédant une autonomie que la structure scolaire ne peut offrir, ils peuvent contribuer significativement au dépistage et aussi, à rejoindre de multiples façons ceux que l'école ne rejoint pas ou peu (on n'a qu'à penser aux jeunes à risque de décrochage, aux jeunes et familles qui ont un rapport difficile avec la structure organisationnelle du milieu scolaire, aux nouveaux arrivants, etc.)

### *Un rapport d'égal à égal*

La tendance actuelle de faire appel aux organismes communautaires pour des « services », pour des « projets clés en main », pour des « mesures à moindre coût » nous fait peur. Les organismes communautaires ne souhaitent pas devenir des « mesures palliatives » pour combler les lacunes du système actuel et panser les manques là où le désinvestissement de l'État blesse le plus. Ils souhaitent prendre part activement, de façon concertée et égalitaires aux pistes de solutions et à leur mise en œuvre.





### *Des mesures adaptées aux réalités des quartiers*

Nous croyons également qu'il est essentiel de soutenir l'intérêt et la motivation des élèves plus doués, mais absolument pas au détriment des élèves à besoins particuliers ou des autres élèves. Le développement récent de volets spécialisés ou à vocations particulières, retrouvé malheureusement en grande partie dans les établissements de milieux plus favorisés, ne devrait se faire que simultanément avec une valorisation de l'école publique de quartier et un réinvestissement massif en ce sens. Nous sommes réellement inquiets des retombées de la piste d'action qui tend vers une promotion des écoles privées subventionnées. À St-Henri, où l'augmentation des indicateurs de défavorisation sociale augmente et où l'écart causé entre autres par la gentrification creuse un fossé déjà considérable entre les chances de réussite des élèves, nous souhaitons voir des mesures adaptées à la réalité des jeunes et non un clivage de plus en plus marqué.

Il est opportun de vous rappeler ici l'opinion émise récemment par le Conseil supérieur de l'éducation, qui abonde dans le même sens que nos recommandations :

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) juge que le système d'éducation au Québec, en raison de la forte présence des écoles privées et de la concurrence des écoles secondaires publiques à vocation particulière, accentue les inégalités au détriment des élèves issus des milieux défavorisés. En fait, c'est au Québec que le réseau scolaire est plus inéquitable au Canada. L'un des mandats de l'école publique est d'offrir à tous les élèves des chances égales de réussite et de mobilité sociale, rappelle le CSE. « La concentration des populations défavorisées ou d'élèves moins performants au sein de certaines écoles ou de certaines classes constitue une injustice », estime l'organisme, qui plaide pour une plus grande mixité sociale dans les classes. Il ne s'agit pas d'un nivellement par le bas, prévient-il. « *Dans un groupe mixte équilibré, les élèves performants maintiennent leurs bons résultats, et ceux qui éprouvent des difficultés obtiennent de meilleurs résultats au contact d'élèves qui apprennent facilement. [...] S'il est vrai que les élèves jugés en difficulté y gagnent davantage que les autres, ces derniers ne subissent pas d'effets négatifs de la mixité.* »

Site internet, Journal Le Devoir, 3 novembre 2016

### *Des facteurs de réussite différents chez les filles et les garçons*

Même si le décrochage des garçons est de façon générale davantage publicisée, nous croyons important de mettre en œuvre des moyens concrets de rejoindre tant les filles que les garçons dans cette lutte. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) nous apparaît une approche intéressante afin de répondre le mieux possible à chacune des réalités.

Le décrochage des filles a souvent des impacts structurels et des conséquences plus importantes que chez les garçons. Par exemple, au point de vue économique, elles ont plus de difficultés à subvenir à leurs besoins : « Si les décrocheurs ne sont pas riches, les décrocheuses sont carrément pauvres, et lorsqu'elles ont des enfants à charge, leur situation financière est incontestablement périlleuse. » (FAE, 2015, p. 6).

### **1.3 Un accompagnement tout au long du parcours scolaire**

#### *Le renforcement du filet de sécurité*

L'introduction de ce point dans la politique ne fait état que de la place de l'école dans la prévention. Nous réaffirmons ici notre volonté de voir nommés les organismes et mécanismes de concertation déjà en place dans les quartiers. La complémentarité des expertises des milieux institutionnels et communautaires peut créer un filet de sécurité dès la petite enfance. Le point d'ancrage et le sentiment d'appartenance émanant du milieu et souvent moins « intimidant » que l'institutionnel doit être utilisé pour favoriser le dépistage précoce, les interventions appropriées pour les élèves à risque et les transitions, qui sont des moments charnières importants dans le parcours scolaire des jeunes. Les chemins non conventionnels doivent également être valorisés. Avant d'allonger le nombre d'années de fréquentation scolaire, assurons-nous que le chemin soit le bon pour chacun, avec l'objectif ultime de l'atteinte du plein potentiel. Un soutien global doit être implanté afin de créer ce filet de sécurité adapté à chaque élève.

### **1.4 La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques**

#### *Tabler sur les structures existantes*

La volonté de créer une nouvelle instance vouée à la mise en valeur et au transfert de connaissances dans le milieu de l'éducation nous semble mettre bien peu en lumière et désavouer le travail du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), qui a déjà la mission de « promouvoir l'innovation et le transfert de connaissances en vue d'accroître la réussite éducative au Québec » (CTREQ). Cela nous apparaît comme un dédoublement de structure et cela serait inapproprié dans le contexte budgétaire actuel.

#### *Le décrochage des nouveaux enseignants nous préoccupe*

De plus, nous croyons qu'une piste à ajouter est l'augmentation du support et de l'accompagnement offert aux nouveaux enseignants, entre autres dans la gestion de classe (mentorat, ressources supplémentaires, etc.). Il faut se pencher sérieusement sur la précarisation du travail des nouveaux enseignants, car le phénomène d'abandon de la profession ne fait qu'augmenter: « Près de 25 % des jeunes enseignants québécois décrochaient en 2012. Une analyse du ministère de l'Éducation évaluait le taux de décrochage des jeunes enseignants à 17 % en 2003. » (Rapport de recherche Analyse des facteurs explicatifs et des pistes de solution au phénomène du décrochage chez les nouveaux enseignants, et de son impact sur la réussite scolaire des élèves, Juin 2015, citée dans site internet Journal de Montréal, 13 octobre 2015).

#### *Favoriser la réussite en réduisant le ratio élèves /enseignant*

Nous ne pouvons passer sous silence l'importance de mettre en œuvre une diminution des ratios enseignants/élèves. Pourtant, actuellement, c'est souvent le contraire qui se passe dans les classes et les dépassements de ratios sont fréquents, tant au primaire qu'au secondaire. Comment peut-on tenter d'augmenter la qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques si les enseignants sont submergés et font face à des conditions non optimales ?

#### *Un environnement physique sain pour tous*

Dans notre quartier, l'environnement physique des écoles est aussi préoccupant en ce qui a trait aux pratiques pédagogiques gagnantes. De nombreuses écoles sont délabrées, manque cruellement de ressources et ne sont en rien stimulantes pour les apprentissages.

*La formation et l'évaluation du corps professoral*

Également, une bonification de l'offre de formation continue et une évaluation non coercitive des enseignants favoriseraient selon nous la réussite éducative.

## **Axe 2: Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite**

### **2.1 L'importance de la littératie et de la numératie**

#### *Des compétences primordiales*

Nous sommes d'accord que ces apprentissages de base sont essentiels pour permettre un éventail de choix et ouvrir les possibles d'une réalisation pleine et entière de chaque individu. Maîtriser ces compétences permet à chacun de se documenter, de développer une pensée critique afin de pouvoir remplir son rôle de citoyen.

Une fois de plus, le milieu communautaire peut apporter une contribution non négligeable en ce sens. De multiples projets locaux existent déjà et rejoignent un large spectre de personnes visées: Que l'on pense aux programmes d'éveil à la lecture et à l'écriture chez les tout-petits, à de l'accompagnement parental pour soutenir leurs enfants dans les apprentissages scolaires, aux projets d'alphabétisation de nouveaux arrivants, etc. Les organismes, milieux d'accueil accessibles, sont autant de portes pour comprendre les besoins de façon personnalisée, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

### **2.2 L'univers des compétences du 21<sup>e</sup> siècle et la place grandissante du numérique**

#### *Un environnement sain et stimulant doit être prioritaire*

Il est vrai que l'acquisition d'une autonomie en ce sens est une aptitude de plus en plus importante. Cependant, la mise en avant de ces connaissances et l'offre de ressources éducatives numériques doit aller de pair avec l'assurance de prioriser l'environnement physique et la disponibilité du matériel de base essentiel dans les écoles. Par exemple, nous avons pu voir une explosion massive de l'arrivée de tableaux blancs interactifs (TBI) dans des écoles où les élèves n'ont pas de bibliothèque digne de ce nom et où les installations et l'environnement global ne paient pas de mine. Il est primordial d'ajuster le tir selon les besoins spécifiques des milieux et de ne pas adopter une formule du mur-à-mur, qui ne répondrait pas aux réels enjeux. Repenser l'école de façon innovante, c'est aussi permettre d'éclater la traditionnelle classe non adaptée à tous par des investissements dans les infrastructures.

### **2.3 Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures**

#### *Valoriser tous les types de parcours*

Il existe de multiples modèles possibles et des parcours atypiques fort intéressants. Que l'approche entrepreneuriale soit définie dans les pistes d'action nous préoccupe. Nous ne souhaiterions pas que l'école devienne utilitariste afin de valoriser un modèle capitaliste et mercantile.

Nous réinsistons ici sur l'importance d'une gratuité scolaire à tous les niveaux, de la mise en place d'un revenu minimum garanti et d'une sécurité de revenu qui seraient des leviers pour permettre à un maximum de personnes de poursuivre leur parcours scolaire ou de réintégrer un cursus.

### **2.4 Une école inclusive, forte de sa diversité**

#### *Une culture d'accueil, cela se véhicule ensemble*

Force est de constater que seule l'école est une fois de plus nommée dans ce point. Il y est inscrit que "le milieu de vie qui leur [élèves de toutes origines et aux expériences variées] est offert doit tenir compte

de cette diversité”. Ce milieu de vie, il se prolonge bien au-delà de la structure scolaire! Les organismes communautaires doivent s’inscrire ici nommément dans les pistes d’action en tant que créateurs de liens entre ces populations et entre celles-ci et l’école. Ils sont des endroits privilégiés pour favoriser le réseautage entre les familles de tous horizons et sont des lieux d’appartenance forts où les échanges se vivent dans une convivialité exceptionnelle. Le milieu scolaire peut bénéficier de l’apport du communautaire en ce sens.

### **Axe 3: Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite**

Nous saluons l'intention du gouvernement de reconnaître que “la réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs [de l'école] et dépasse les responsabilités du système scolaire” (p. 18). C'est pourquoi, si tel est le cas, il faut cesser de travailler en silo et réellement s'asseoir ensemble afin de concerter nos actions, dans le but ultime de favoriser la réussite du plus grand nombre. Pour cela, nous réitérons le besoin de sentir une réelle reconnaissance de l'expertise développée, de façon tangible et non pas sur papier seulement. Il est facile de faire la promotion des partenaires et de leur rôle essentiel d'accompagnement dans un document, mais cela ne se traduit pas toujours dans les faits. Il faut dès aujourd'hui réfléchir à des conditions optimales pour que cette complémentarité mentionnée dans la politique obtienne l'appui concret du milieu scolaire.

#### **3.1 L'engagement parental**

##### *Offrir du soutien et outiller les parents d'abord*

Effectivement, les parents doivent prendre part, dans la mesure de leurs capacités, à la réussite éducative. En ce sens, plusieurs familles doivent être soutenues. Principalement dans les milieux défavorisés comme St-Henri, plusieurs facteurs entrent dans la balance et certaines familles ne sont pas en mesure de suivre le cheminement scolaire de leurs enfants. Entre autres, des besoins de base non comblés, un phénomène de pauvreté et d'exclusion, une faible confiance en soi et dans le système scolaire amènent des défis majeurs à plusieurs parents au quotidien. Une de vos pistes d'action est de maintenir et renforcer l'engagement des parents. Personne d'externe ne peut renforcer l'engagement de quelqu'un d'autre. C'est l'individu lui-même qui choisit. Ce que nous pouvons faire, par contre, est de développer des moyens (financiers, accompagnement individualisé, structures accessibles et non intimidantes pour tous les types de parents et d'implication, etc.) pour soutenir ces parents pour qu'ensuite, ils puissent être en mesure et décident de s'engager.

#### **3.2 L'appui des partenaires et de la communauté**

Comme nous l'avons mentionné tout au long de ce mémoire, nous croyons que la place du communautaire doit être imbriquée dans chaque axe avec la contribution concrète et déterminée ensemble que celui-ci peut y apporter, en cohérence avec la politique d'action communautaire autonome du gouvernement du Québec.

Nous ne souhaitons pas voir le rôle des organismes communautaires se limiter à un point générique appelé “communauté” et y percevoir simplement un rôle “d'appui”. Les commentaires que nous avons émis au point 1.2 en font foi. De plus, force est de constater que le paragraphe consacré à cette question (3.3.2, p.19) est celui qui est le moins développé dans toute la politique. N'est-ce pas réducteur de l'apport des acteurs qui travaillent justement hors des murs de l'école, là où la réussite prend d'autres visages?

##### *Des exemples locaux*

SSH a une longue expérience de mobilisation. L'enjeu de la persévérance scolaire est capital pour nous et nous avons pris part à plusieurs réflexions sur le “comment faire mieux ” et surtout “comment faire ensemble” dans le quartier St-Henri et dans le Sud-Ouest élargi. Travaillant de concert avec différentes instances, nous avons fait des avancées et connu des reculs, un peu comme un effet de balancier. Suite à

ces expériences, nous pensons donc comprendre toute l'importance de définir clairement, ensemble, les rôles et les responsabilités des multiples acteurs de la réussite éducative.

- Démarche d'École vers ton avenir;
- Comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal (CAPSSOM);
- Rencontres de priorisation des besoins entre les directions d'école (primaire, secondaire, aux adultes) et le milieu communautaires, dans le cadre du Plan d'action Sud-Ouest (PASO);

Ces différentes démarches nous permettent de réaffirmer qu'il ne suffit pas d'inclure un point générique dans une politique pour que cela se traduise concrètement sur le terrain. Il faut définir ensemble la vision de ce que nous voulons comme collaboration afin que se concrétise la réussite du plein potentiel de tous. Les organismes ont une contribution spécifique dans le parcours éducatif, depuis la petite enfance jusqu'aux adultes, traduisons-la explicitement en termes clairs et qui créeront une adhésion par tous.

## Annexe

**Annexe1 : Mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec**

Par Solidarité Saint-Henri.

Montréal, le 29 janvier 2016.